

BPE



GÉNÉALOGIE
MAISON DE PUISEUX
Sous le Coeur de PUISEUX.
Orléans en Seine-et-Loire.



Mairie de PUISEUX

Département de l'Eure-et-Loir - Arrondissement de Dreux
Canton de SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la COMMUNE de PUISEUX

Délibération 2023/36

Date de convocation

15/11/2023

Date d'affichage

15/11/2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal

En exercice : 9

Présents : 6

Pouvoirs : 3

ARRIVE LE :
- 8 DEC. 2023
SOUS-PREFECTURE DE DREUX

L'an deux mille vingt trois, le 21 novembre 2023 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Puiseux.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CHAUVIN Pervenche, CHALEAT Nathalie, DURAND Caroline, et Messieurs DUFOUR Claude, HABRANT Patrice et PASQUIER Émile.

Étaient absents en ayant donné pouvoir

Madame LEMANACH Roselyne a donné procuration à Madame CHAUVIN Pervenche

Madame JOUAN Priscillia a donné procuration à Monsieur HABRANT Patrice

Monsieur GONTIER Fabrice a donné procuration à Madame CHAUVIN Pervenche

Madame CHALEAT Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte sous la présidence de Mme Pervenche CHAUVIN, Maire, qui a déclaré aux membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, proclame la tenue à huis clos de la séance du Conseil Municipal.

Place des Tilleuls 28170 Puiseux - Téléphone 02.37.38.40.18 - 06.08.90.84.61
Courriel : mairie.puiseux033@orange.fr
Secrétariat ouvert le mardi, mercredi de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h /14h à 18h

DELIBERATION N°2023/36

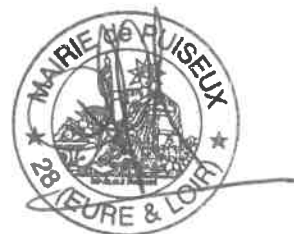
Délibération sur le projet éolien de Vallée du Roi à Villemeux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et pouvoirs **S'ABTIENT** sur le projet éolien de Vallée du Roi à Villemeux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Fait et délibéré le 21/11/2023
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
CHAUVIN Pervenche



ARRIVE LE :

08 NOV. 2023

SOUS-PREFECTURE
DE DREUX